

**ARRETE DU MAIRE N° 319/2022**

Affaire suivie par : [st@onet-le-chateau.fr](mailto:st@onet-le-chateau.fr)

**Objet : Arrêté temporaire de stationnement : chemin de Lapanouse**

Le Maire de la commune d'Onet-le-Château ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 à L 2213-6 ;

**VU** le Code Pénal et notamment son article R. 610/5 ;

**VU** les articles L 411.1 à L 411.5.1 ; R 411.17 ; R 411.8 ; R 411.18 ; R 411.25 à R 411.28 et R 413.1 du Code de la Route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**VU** l'arrêté municipal N° 126/2020 de délégation de fonctions à M. Raymond BRALEY, quatrième Adjoint au Maire ;

**VU** l'arrêté municipal N° 282/2022 interdisant le stationnement, sur la voie communale « chemin de Lapanouse », afin de permettre la réalisation des travaux de pose de trois robinets sur le réseau gaz ;

**VU** l'arrêté municipal N° 311/2022 prorogeant l'arrêté municipal précité ;

**CONSIDERANT** la demande de prolongation d'arrêté de police de la circulation formulée le 19 octobre 2022 par la SARL TETRAD ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre chaque fois que cela s'avère nécessaire les mesures destinées à assurer la sécurité publique et le bon ordre ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire, pour permettre la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus, d'accorder un délai supplémentaire à l'entreprise TETRAD ;

**ARRETE**

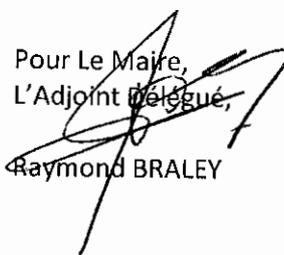
**Article 1** : l'arrêté municipal N° 311/2022 en date du 19 octobre 2022 est prorogé jusqu'au 30 novembre 2022.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier au 68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse, ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

**Article 3** : le présent arrêté sera :

- transmis à :
  - . Monsieur le responsable de la Police Municipale,
  - . Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
  
- notifié à la SARL TETRAD.

A Onet-le-Château, le 25/10/2022

Pour Le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
  
Raymond BRALEY



Notifié le : **27 OCT. 2022**

Publié le : 27/10/2022